



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Budget en éducation 2019-2020

891 millions de dollars juste pour se sortir la tête de l'eau!

Québec, lundi 4 février 2019 – S'appuyant sur un rapport produit par l'économiste Jean-Michel Cousineau, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui représente 43 000 enseignantes et enseignants du réseau des commissions scolaires, démontre que le gouvernement de François Legault devra consentir, pour la seule année 2019-2020, un montant minimum de 891 millions de dollars au réseau des écoles publiques avant de pouvoir prétendre qu'il réinvestit, s'il veut respecter son engagement électoral.

« L'éducation a été annoncée par le nouveau gouvernement comme étant la priorité nationale. François Legault doit donc poser des gestes concrets. Or, l'un de ceux-ci doit se traduire, dans le prochain budget et dans ceux qui suivront, par un réinvestissement massif dans le réseau des écoles publiques. Selon les estimations de l'économiste Jean-Michel Cousineau, François Legault devra consentir, pour la seule année 2019-2020, 891 millions de dollars aux écoles publiques, juste pour qu'elles puissent se sortir la tête de l'eau. En ce sens, pour la durée de son mandat, les sommes à octroyer au réseau des écoles publiques devront atteindre 3, 592 milliards de dollars. Ce n'est qu'au-delà de ce montant que François Legault pourra parler d'un vrai réinvestissement dans les écoles publiques. Le prochain budget témoignera de la sincérité de François Legault », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE, lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale.

Manque à gagner

Premièrement, le budget des commissions scolaires doit d'abord croître à la hauteur des coûts du système, c'est-à-dire qu'il doit couvrir les coûts de l'inflation, ainsi que ceux qui sont associés à la croissance des populations d'élèves. Deuxièmement, le gouvernement caquiste, qui avait promis d'uniformiser la taxe scolaire, a déposé, le 6 décembre dernier, le projet de loi n° 3, qui vise l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire. Ce projet de loi privera les commissions scolaires d'une importante source de revenus. Le prochain budget provincial devra compenser ce manque à gagner. Troisièmement, le gouvernement libéral avait procédé à des compressions budgétaires massives de 1,4 milliard de dollars, une somme qui doit être remboursée.

Dépenses couvrant les coûts du système, la récupération des mesures d'austérité et la compensation du manque à gagner des commissions scolaires.				
Québec, 2019-2020 à 2022-2023				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Coûts du système	416	419	434	423
Mesures d'austérité	250	250	250	250
Taxes scolaires	225	225	225	225
Total en millions de dollars	891	894	909	898
Total des dépenses	12 541	13 345	14 254	15 152
<i>Croissance du budget en %</i>	7,7	7,2	6,8	6,3

« Le gouvernement libéral a cassé l'école publique avec ses mesures d'austérité et sa loi uniformisant la taxe scolaire. Le premier ministre François Legault, le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge et le ministre des Finances Éric Girard, doivent maintenant réparer l'école publique et répondre à ses besoins, et non pas poursuivre dans la voie de leurs prédécesseurs », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 43 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi qu'un millier de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère en communication, au 514 603-2290, ou à mj.nantel@lafae.qc.ca